

Le détecteur de monoxyde de carbone, plus qu'un accessoire, une nécessité.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore. Cela peut avoir de graves conséquences en cas de fuite puisqu'il ne peut être détecté par nos 5 sens. C'est pour cette raison qu'un détecteur de monoxyde de carbone est un appareil indispensable dans chaque foyer.

1. Quel est le rôle du détecteur de monoxyde de carbone ?

Cet outil est primordial pour garantir la sécurité de votre foyer. Il a pour mission principale d'identifier la présence de monoxyde de carbone (CO) dans une pièce et de donner l'alerte avant même que le gaz ne se propage. L'idéal est de l'installer dans la pièce où se trouve l'appareil à combustible à une distance de 1 à 3 mètres pour éviter les alertes intempestives. Si l'équipement de chauffage est installé en dehors du logement, il est conseillé de placer le détecteur dans le logement afin que son alarme soit audible par les occupants.



Le détecteur de monoxyde de carbone choisi doit être conforme à la norme EN 50291 qui stipule les seuils de détection et de déclenchement d'alertes. Nous vous recommandons fortement [le détecteur de monoxyde de carbone Ei208W](#) qui respecte parfaitement les normes françaises et européennes.

2. Quelles peuvent être les causes d'une fuite de gaz et quelles en sont les conséquences ?

Une mauvaise installation de votre appareil, l'irrégularité de son entretien ou le manque de ventilation dans les pièces qui l'accueillent, peuvent être à l'origine de situations dangereuses. En fonction de la quantité de gaz inhalé, les conséquences peuvent être plus ou moins graves. Les intoxications au monoxyde de carbone (CO) sont à l'origine d'environ un millier d'hospitalisations et d'une centaine de décès chaque année en France.

A ce jour, le détecteur de monoxyde de carbone n'est pas obligatoire mais reste fortement recommandé.

NOS CONSEILS POUR ASSURER VOTRE SECURITÉ.



Faites **vérifier et entretenir** votre appareil de chauffage chaque année **avant l'hiver**.



Aérez au moins **10 minutes par jour** vos pièces à vivre.



Utilisez vos appareils de cuisson (brasero, barbecue et vos groupes électrogènes) **à l'extérieur**.



Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson.

N'hésitez pas à exprimer votre besoin auprès de l'un de nos techniciens durant son passage.

Vous souhaitez en savoir plus sur le détecteur de monoxyde de carbone ?

Nous vous invitons à consulter [notre fiche dédiée](#).

Vous souhaitez acquérir un détecteur de CO ?

Exprimer votre besoin à notre technicien durant son passage ou faites directement votre demande depuis [notre site](#).